

# Rapport annuel 2009

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>PRINCIPAUX ENJEUX ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS</b>	<b>4</b>
<b>SANTÉ</b>	<b>4</b>
UNE NOUVELLE ORDONNANCE DE FORMATION	4
LE DÉVELOPPEMENT DU DUAL	4
LES COURS INTERENTREPRISES (CIE)	5
LA VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE	5
L'OMBRE DE LA PÉNURIE	6
AUTRES SUJETS	6
<b>SOCIAL</b>	<b>6</b>
LES TRAMES DE COMPÉTENCES	6
LES ÉQUILIBRES D'ÉQUIPE	7
ÉVOLUTION DU MODE DE FORMATION	7
ENCOURAGER LA VOIE GÉNÉRALISTE	7
LES COURS INTERENTREPRISES	8
LA VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE	8
AUTRES SUJETS	8
<b>ELÉMENTS TRANSVERSAUX</b>	<b>9</b>
LES ÉQUILIBRES D'ÉQUIPE	9
ÉVOLUTION DU SALAIRE DES APPRENTIS	9
FORMATION DES ADULTES	9
LOGO, SITE INTERNET, PAPETERIE	9
COMMUNICATION	10
AIDE EN SOINS ET ACCOMPAGNEMENT AFP (APPRENTISSAGE DE DEUX ANS)	10

<b>LE RÉSEAU</b>	<b>11</b>
LES ENTREPRISES FORMATRICES	11
LA DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES	11
LE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	11
LES ÉCOLES	12
LES COMMISSIONS (D'EXPERTS ET D'APPRENTISSAGE)	12
ROMANDIE	13
NIVEAU NATIONAL	13
<b>FONCTIONNEMENT DE L'ORTRA</b>	<b>13</b>
COMITÉ	13
COMMISSIONS PERMANENTES	14
ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT	14
FINANCEMENT	15
<b>CONCLUSION</b>	<b>16</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>17</b>

## Introduction

**L'année 2009 est la première année pleine de l'existence de l'OrTra Santé-Social du canton de Fribourg. Elle a permis d'en poser l'identité et de développer des projets importants, positionnant la formation professionnelle dans son domaine de prédilection. Les nouveaux métiers trouvent maintenant leurs places dans les équipes...**

**La vision doit être globale.**

Dès lors, rédiger un rapport annuel dans un domaine aussi complexe et varié que celui de notre activité est complexe dans sa structuration : « tout dépend de tout et inversement » disait un jour un éducateur social ! Il a donc fallu faire des choix.

Dans ce rapport, nous sommes donc partis des enjeux des différents domaines, en essayant d'être le plus exhaustif possible. Nous avons ensuite fait ressortir les enjeux transversaux, puis les collaborations et mises en réseaux qui ont fait partie de notre actualité. On comprendra alors pleinement le sens des engagements des membres des instances de notre organisation.

Ce rapport annuel reflète l'engagement de nombreuses personnes, toutes motivées par la volonté de transmettre la connaissance avec force et conviction. La recherche est constante pour que, jour après jour, le travail auprès des personnes prises en charge puisse se poursuivre avec qualité et ... avec suffisamment de personnel qualifié.

Dès lors, on voit les enjeux se dessiner : veiller au renouvellement des équipes tout en permettant aux différentes actrices et aux différents acteurs de trouver leurs places en fonction des nécessités et de leurs compétences. Par ses réflexions, par son travail d'ensemble comme par ses impulsions, l'OrTra a participé – à sa juste place – au développement du débat et à la concrétisation des mesures nécessaires.

Que les actrices et les acteurs concernés soient ici remerciés de leur motivation et de leur engagement, et que les lectrices et les lecteurs prennent de l'intérêt à ces découvertes !

*Ce rapport a été validé par le comité lors de sa séance du 14 avril 2010 et sera présenté pour adoption à l'assemblée générale réunie le 18 mai à Marsens.*

*Le texte ci-après fait appel à bon nombre d'abréviations. Un glossaire figure en fin de document.*

## Principaux enjeux et développement des activités

Les principaux enjeux sont de divers niveaux : propres aux domaines de la santé et du social, et transversaux. Nous avons choisi d'aborder ces sujets dans cet ordre.

Certains de ces sujets ont été traités dans les commissions et d'autres directement au niveau du comité. Il faut néanmoins rappeler que toutes les décisions stratégiques sont prises dans le cadre de ce dernier.

### Santé

#### Une nouvelle ordonnance de formation<sup>1</sup>

L'année 2009 a été marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle ordonnance de formation pour l'apprentissage d'ASSC, et donc d'un nouveau plan de formation. Sur initiative conjointe de l'OdA Santé et de l'IFFP, des équipes formatrices cantonales ont été mises en œuvre. Plusieurs rencontres ont eu lieu à Lausanne, de manière à permettre une implémentation coordonnée en Suisse romande. Pour le canton de Fribourg, trois rencontres ont été organisées dans les différentes régions du canton, de manière à pouvoir présenter les principales innovations. Avec cette nouvelle ordonnance, le monde de la formation du domaine de la Santé entre de plein pied dans le système suisse de la formation professionnelle.

140 personnes ont participé aux trois rencontres précitées, montrant par là le réel intérêt du terrain institutionnel pour ces questions.

Pour ce travail, nous avons pu compter sur l'aide financière de la « Fondation instituée en vue de promouvoir la formation professionnelle dans le canton de Fribourg ». Qu'elle en soit ici remerciée.

#### Le développement du dual<sup>2</sup>

Le comité de l'OrTra – en pleine collaboration avec les partenaires que sont le SFP et l'ESSG – a décidé d'un objectif ambitieux : ouvrir deux classes en mode dual dans le domaine de la santé, à l'ESSG. Ainsi, à l'été 2010, nous espérons que pourront s'ouvrir une classe en dual en français et une autre en allemand.

Pour permettre ce développement, nous avons profité des séances liées à la nouvelle ordonnance (voir ci-dessus). Un questionnaire envoyé en toute fin d'année 2009 semble montrer que le pari pourra être relevé.

Dans le cadre de l'OrTra, nous restons persuadés que l'engagement d'apprenti-es est une chance pour une entreprise et pour les équipes. Le prochain rapport annuel précisera si nous aurons su convaincre !

<sup>1</sup> [http://www.odasante.ch/fr/02\\_berufliche-grundbildung/01\\_FaGe.htm](http://www.odasante.ch/fr/02_berufliche-grundbildung/01_FaGe.htm)

<sup>2</sup> Rappelons ici que la forme actuelle est une formation sous forme d'« école-stages ». La forme duale – dans la partie francophone du canton – serait une nouveauté. La partie alémanique fonctionne depuis longtemps sous la forme « dual-classique » ; un nombre restreint d'apprenti-es obligeait toutefois à organiser les cours en commun avec le canton de Berne.

## **Les cours interentreprises (CIE)**

L'ancien plan de formation permettait que les apports en cours de la pratique professionnelle soient abordés dans le cadre des cours dispensés par l'école. La nouvelle ordonnance – comme pour toutes les autres formations en Suisse – distingue trois lieux de formation : la pratique en entreprise, les cours à l'école professionnelle et les cours interentreprises. Ceux-ci doivent être clairement distincts de l'enseignement dispensé à l'école. Dès lors, des mesures ont à être prises. Les OrTra's cantonales sont en charge de cette organisation, du moins pour le dual classique.

Pour la partie école-stages, l'ESSG a su rapidement s'adapter et un programme spécifique a été mis en place dès la rentrée 2009. Un groupe de travail a permis ce développement ; il était composé d'une enseignante de l'école (Mme Forestieri) et d'une personne issue de la pratique, en l'occurrence de l'hôpital fribourgeois (Mme Gumy). Elles ont réalisé un remarquable travail de conceptualisation et nous les en remercions. Ce travail sera du reste utile pour la réalisation des cours pour la forme « dual classique ».

Si l'ouverture de classes se confirme, l'OrTra aura donc à mettre rapidement en place des CIE pour les personnes concernées. Pour la partie alémanique, une collaboration avec l'OdA Berne pourra être maintenue pour une période ; pour la partie francophone, une collaboration avec l'ESSG sera précieuse dans un premier temps.

## **La Validation des acquis et de l'expérience**

La loi sur la formation professionnelle prévoit – sur le plan national – la possibilité d'obtenir un CFC par la voie de la validation des acquis (VAE). Toutes les professions de Suisse peuvent mettre en œuvre une telle opportunité.

Notre organisation pense qu'il y a là une réelle opportunité pour permettre à des praticiennes et praticiens d'accéder à un titre officiel à travers ce qui est alors une véritable reconnaissance, basée sur le profil de qualification prévu pour la profession.

Notre choix a été d'être actif dans le domaine de la Santé en proposant au canton une démarche commune (elle doit se construire en collaboration avec le SOPFA et le SFP). Les publics cibles, dans un premier temps, seront constitués des infirmières-assistantes et des aide-familiales. Beaucoup de personnes provenant de ces deux filières ont du reste d'ores et déjà marqué leur intérêt en déposant une demande auprès du SOPFA.

Un groupe de travail de l'OrTra s'est mis en place et s'est réuni une première fois en décembre 2009. Un échéancier a été fixé.

## L'ombre de la pénurie

Le rapport CDS – OdA Santé de décembre 2009 est venu confirmer ce que d'aucuns annonçaient : une pénurie dans le domaine du personnel de soins est annoncée. L'OrTra Fribourg prend cet élément avec sérieux et va axer son travail pour 2010 sur cette thématique.

Nous devons pouvoir compter sur des collaborations possibles avec les différentes directions concernées à l'Etat de Fribourg. Nous avons du reste devancé le rapport précité et pris des contacts avec la DSAS en juin 2009 déjà pour proposer des actions spécifiques sur les questions de promotion des métiers, en passant notamment par des réflexions sur les équilibres d'équipe. A fin 2009, les contacts sont toujours en cours.

## Autres sujets

La commission permanente santé a également traité des thèmes suivants :

- intégration des nouveaux métiers dans les équipes ;
- accueil et suivi d'apprentis par les professionnels ;
- conséquences de l'évolution vers le dual ;
- conditions contractuelles pour les adultes en formation ;
- adéquation et organisations de stages dans d'autres institutions que les entreprises formatrices ; échange d'expériences et interpellation de l'OdA Santé ;
- équilibre des stages et multiplicité des provenances ; priorisation ;
- collaborations avec l'ESSG ;
- CIE alémaniques ;
- etc.

## Social

### Les trames de compétences

Une question qui se pose avec persistance dans le domaine social est celle de l'équilibre des équipes, de la répartition des tâches et de l'intégration des nouveaux métiers. L'OrTra a décidé de travailler sur ce thème, en apportant sa part à la réflexion qui se déroule sur un plan plus large, au niveau national.

Dans ce sens, la commission a préparé des trames de compétences. Dans un premier temps, c'est celle des assistants socio-éducatifs / assistantes socio-éducatives qui a été préparée. Elle a été acceptée par le comité le 23 mars 2009.

La commission s'est ensuite mise au travail pour préparer les trames des autres voies de formation : ES, HES et EdE. Sur la base d'un premier projet, la commission a proposé que les projets ES et HES soient fondus en un seul document. Le document en ressortant a été approuvé par la commission en début 2010. La trame EdE le sera par la suite.

Une fois ces travaux réalisés, une nouvelle lecture transversale sera réalisée, permettant alors d'équilibrer les divers niveaux entre eux. Ceci amènera selon toute vraisemblance à renommer un certain nombre des compétences mentionnées dans la trame ASE.

## Les équilibres d'équipe

On le voit ci-dessus : l'arrivée de nouveaux professionnels dans les équipes ne va pas sans questionner les pratiques et les identités. L'OrTra est sensible à cette problématique car permettre une bonne intégration est à l'avantage des personnes prises en charge. Y réfléchir permet également de prendre des décisions politiques basées sur des éléments consensuels, et donc faciliter les évolutions des dynamiques d'équipe. Enfin, mener une réflexion sur cette thématique permet de développer des places de travail pour les ASE tout en gardant les autres professionnels dans leur juste place.

Une proposition de groupes de travail a été déposée auprès de l'Etat et de la DSAS en particulier. L'idée est de réunir des représentants de l'Etat, des directions d'institutions et de l'OrTra autour de ces questions. Les domaines de l'handicap et de la personne âgée seraient concernés, la FCGF ayant décidé de travailler de manière empirique pour le domaine de la petite enfance. A ce jour, la demande est toujours pendante.

## Evolution du mode de formation

Jusqu'à maintenant, la voie de formation CFC en vigueur dans le canton de Fribourg pour les ASE était dit de mode « dual-dégressif ». Ceci signifie que les apprentis sont durant des périodes prolongées à l'école en première année et qu'ils n'intègrent pleinement leur place de travail qu'en 2<sup>e</sup> année.

En collaboration avec l'ESSG, l'OrTra a envoyé un questionnaire aux entreprises formatrices pour savoir si ce mode de faire était toujours apprécié ou si une évolution vers un dual classique était envisageable. A une très large majorité, les employeurs ont souhaité que la voie classique soit privilégiée. Dont acte : à partir de la rentrée 2010, les apprentis suivront les cours à raison de 1.5 jours par semaine dès le début de la formation.

Nous devons ici relever que le taux de réponses enregistré a été très important. Cela reflète de l'engagement des employeurs dans leur responsabilité de formateurs, et de leur intérêt pour ces nouvelles voies. C'est précieux.

## Encourager la voie généraliste

La formation d'ASE a cela de particulier qu'elle se décline en quatre variantes possibles : généraliste, personne âgée, handicap et petite enfance. Dans le canton de Fribourg, l'enseignement à l'école est généraliste ; les contrats sont signés dans une des trois autres voies. L'OrTra propose que la voie généraliste soit encouragée. L'idée est que des apprentis puissent avoir un employeur de l'une des filières et qu'ils puissent – en deuxième année – faire par tournus un stage de 6 mois dans chacun des autres domaines.

Dans sa séance de décembre 2009, le comité a approuvé la proposition de la commission permanente Social, à savoir de mettre en place un projet pilote réunissant trois institutions dans chaque langue en vue de tester cette manière de travailler.

## Les cours interentreprises

Sur décision de l'OrTra nationale, les CIE pour les ASE sont organisés de manière régionale. Pour la Suisse romande, c'est une OrTra romande (la FORs) qui est en charge de cette organisation. Cette manière de procéder a engendré de nombreuses remarques négatives en début de 2009 : organisation valdo-centriste, manque de compatibilité entre les périodes d'école et de cours, redondances, enseignement inadapté...

Ces éléments ont pu être signalés ; une séance romande a été organisée, avec des représentants des OrTra's cantonales, des écoles et les organisateurs. Parallèlement, la commission des CIE (organe législatif) a été élargie aux autres cantons ; l'OrTra Fribourg y a maintenant un représentant.

Une évolution positive a été constatée à l'automne 2009.

Sur le plan alémanique, les CIE ont été délégués à une organisation indépendante (« Dritte Lernort »). Une commission existe également, qui réunit les parties alémaniques des cantons de Berne, Fribourg et Valais. Deux représentants fribourgeois sont présents dans cette commission.

## La Validation des acquis et de l'expérience

La VAE dans le domaine Social est en projet. Il a néanmoins été décidé de commencer l'expérience par le domaine Santé et de suivre rapidement ensuite avec le Social, en pouvant profiter de l'expérience du premier domaine.

La volonté de la commission et du comité a été de vouloir en premier lieu permettre aux identités professionnelles des diverses voies de se développer dans leurs complémentarités (voir plus haut) et de sécuriser cet aspect avant que d'offrir cette opportunité aux personnes intéressées.

## Autres sujets

La commission permanente social a également traité des thèmes suivants :

- intégration des nouveaux métiers dans les équipes et répartition des compétences ;
- accueil et suivi d'apprentis par les professionnels ;
- recherche d'une cheffe-expert (en l'occurrence Mme Rohrbasser) ;
- délégation de membres à diverses commissions nationales ;
- rencontre des entreprises formatrices (1.4.2009) ;
- salaires des apprentis ;
- etc.



## Éléments transversaux

### Les équilibres d'équipe

On l'a vu plus haut : la question des équilibres d'équipe est une vraie préoccupation. Il est nécessaire de se rendre compte que d'accueillir de nouveaux professionnels vient nécessairement interroger ceux et celles qui sont déjà en place.

Fidèle à ses buts l'OrTra compte bien s'impliquer sur ces questions pour permettre de réels développements. Pour ce faire des synergies seront nécessaires. Vu son positionnement, agir par des groupes de travail permettra d'impliquer au mieux les institutions. Les enjeux étant également à prendre en compte dans le cadre de la politique globale de la santé et du social, l'OrTra souhaite vivement pouvoir travailler en collaboration avec l'Etat.

C'est dans ce sens que des propositions ont été faites, et également en vue de pouvoir compter sur une participation financière de ce partenaire indispensable : le budget actuel de l'OrTra ne permettra pas d'assumer l'ensemble des tâches. Nous y reviendrons.

### Evolution du salaire des apprentis

Les salaires des apprentis – jusqu'à fin 2009 – tenaient compte des particularités de ces apprentissages : le dual dégressif pour le social et la forme « école-stages » pour la santé. Ces deux aspects – on l'a vu – sont en évolution. C'est dans ce sens qu'en juin 2009 l'OrTra a proposé de nouvelles normes, plus proches des recommandations des organisations nationales. Là aussi, l'acceptation de l'Etat était nécessaire (en tant que principal bailleur de fonds sur cette question). Nous sommes très satisfaits d'avoir pu obtenir un accord et proposer dès le 1.1.2010 de nouvelles conditions de salaires pour les apprentis ASSC et ASE.

### Formation des adultes

La question des conditions contractuelles pour la formation des adultes a préoccupé l'OrTra. C'est un domaine important qui mobilise également les institutions et les responsables RH. Ceci touche également à la reconnaissance du temps d'école et de CIE (pour tout ou partie) et donc aux dotations.

Plusieurs scénarios ont été élaborés avec la DSAS et le SFP afin de permettre de clarifier ces éléments avant le printemps 2010. Les implications des différentes manières d'entrevoir une solution sont nombreuses. A l'heure où nous écrivons ce rapport, aucune solution n'a été officialisée.

La volonté est de favoriser l'accessibilité des personnes intéressées à des formations qualifiantes. L'OrTra continuera de s'engager sur cette voie.

### Logo, site internet, papeterie

Une organisation doit être facilement identifiable. Cela fait partie de son positionnement. Le budget initial de l'OrTra prévoyait spécifiquement ce poste. En mars déjà, le comité a porté son choix sur un logo, préparé par un bureau professionnel. Les cartes de visite, papier à lettres, enveloppes et autres documents ont pu ensuite être préparés. Un site internet a été préparé et a pu être mis en ligne au cours de l'été. Les personnes intéressées peuvent y trouver toutes les informations pertinentes nécessaires ainsi que des liens permettant de se renseigner de manière large sur le monde de la formation professionnelle dans notre secteur d'activité.

## Communication

Tout au long de l'année le président a eu de nombreux contacts avec des instances diverses et des personnes intéressées, en plus des rencontres liées au réseau de travail (voir plus loin) :

- direction de plusieurs institutions fribourgeoises ;
- services du personnel et responsables de secteurs ;
- instances d'autres cantons : écoles, services, entreprises ;
- rencontre des experts et présentation de l'OrTra ;
- rencontre des enseignants de l'ESSG ;
- assemblée générale de l'AFAS ;
- AvenirSocial ;
- apprenties, parents et personnes intéressées ;
- divers contacts informels.

Plusieurs articles sont parus dans la presse régionale en 2009. Un focus tout particulier a été réalisé dans La Liberté sur la formation d'ASE (à l'occasion de la remise des CFC en juillet) et l'assemblée générale a fait l'objet d'un large compte-rendu.

## Aide en soins et accompagnement AFP (apprentissage de deux ans)

Les organisations nationales de la santé et du social se sont réunies en vue de proposer une nouvelle voie professionnelle. L'apprentissage de 2 ans permettra – dès 2012 – de proposer des formations de base à des personnes adultes ou jeunes et susceptibles d'accéder à des fonctions d'aide.

Dans ce contexte, il faut rappeler que la formation d'aide-infirmière va disparaître et que bon nombre de personnes continueront d'être intéressées par de telles possibilités professionnelles. Dans les institutions pour personnes handicapées, un personnel important assume ce type de tâches sans formation spécifique. L'apprentissage de deux ans permettra de faire accéder ces personnes à des compétences de base ; les employeurs y auront un réel intérêt.

La commission de réforme a été mise en place dès 2009. Le canton de Fribourg est très présent dans le projet car le président de l'OrTra assume la tâche de vice-président de la dite commission. Par ailleurs, Mme Rohrbasser, de l'ESSG, est membre du groupe de travail qui met en place le plan de formation ainsi que de celui qui prépare la procédure de qualification.

L'OrTra Fribourg n'a pas souhaité faire partie des cantons développant des projets pilotes. La raison principalement évoquée tenait dans une volonté de respecter le rythme des équipes : elles sont actuellement fortement sollicitées par la mise en place de nouvelles formations et de nouveaux métiers. Par ailleurs, dans le canton, la formation d'aide-soignante est assurée jusqu'en 2012, uniquement pour les EMS.

Il est par contre certain que l'OrTra s'engagera pour le développement de cette formation, dès qu'elle sera validée sur le plan fédéral.

## **Le réseau**

Une organisation telle que l'OrTra ne pourrait en aucun cas imaginer son fonctionnement sans relais et liens forts avec ses partenaires. D'une certaine manière, dans le cadre de la formation professionnelle, la loi oblige à des prises de décision communes. La volonté de l'OrTra fribourgeoise va au-delà de la seule obligation légale : c'est d'un état d'esprit qu'il s'agit.

## **Les entreprises formatrices**

Premières actrices de la formation professionnelle, rien ne peut se passer sans un engagement fort des entreprises. Il faut ici relever l'investissement des directions, des cadres et des équipes tout au long de cette période.

Les questions sur le terrain sont larges. Elles sont certes administratives et budgétaires. Au de cela, c'est à la philosophie de la prise en charge des patients et des résidents que l'on touche : accueil d'un apprenti ou d'une apprentie, répartition des tâches, compréhension des nouveaux profils professionnels, vision prospective sur l'évolution des organigrammes, etc. Il faut convaincre, collaborer, permettre la réflexion.

L'OrTra relève volontiers et avec plaisir le travail important qui est fourni au quotidien dans les lieux de la pratique. Plusieurs rencontres avec les entreprises formatrices ont pu avoir lieu et seront encore proposées ; nous avons remarqué que les lieux d'échanges sur les pratiques sont appréciés.

## **La Direction de la santé et des affaires sociales**

On l'a vu plus haut : les relations avec les services de l'Etat sont indispensables car bon nombre de situations entraînent des questions d'organisation et de financement. L'OrTra a donc à présenter ses options, à faire relais des choix nationaux et de ses obligations et à susciter les débats indispensables dans ces périodes de changement.

La directrice de la DSAS a toujours été à l'écoute des enjeux et des nécessités de collaboration. La DSAS a délégué deux représentantes dans les commissions permanentes, facilitant ainsi les liens et les transmissions d'informations. Nous sommes très heureux de ces collaborations.

## **Le service de la formation professionnelle**

Ce service est un partenaire indispensable à la conduite de l'OrTra. Comme mentionné plus haut, un organisme ne peut pas fonctionner sans l'autre et... inversement.

Nous devons relever ici l'excellente collaboration qui existe entre les deux instances. La participation du responsable de secteur aux séances des commissions permanentes permet une fluidité des décisions, tout en tenant compte des éléments juridiques qui parfois échappent pour une part aux praticiens que nous sommes.

Les réelles et fréquentes prises de position concertées permettent un dialogue constant et des avancées coordonnées dans bon nombre de projets. Cette collaboration est précieuse, en premier lieu pour la mission première ainsi partagée qui est de privilégier la formation professionnelle à tous niveaux.

## Les écoles

Les écoles, de niveau secondaire II comme de niveau tertiaire, sont des partenaires indispensables. Les collaborations mises en place sont importantes.

**L'ESSG** est représentée dans les deux commissions permanentes. Des projets sont menés en commun : enquêtes, informations aux entreprises et aux formateurs/formatrices en entreprises, mise en place des CIE, etc. Le président de l'OrTra est invité au rythme d'une fois par mois aux séances de direction de l'école et les échanges de courriels sont fréquents. Cette excellente collaboration permet d'être souple dans les évolutions et de s'enrichir des expériences et connaissances des uns et des autres.

La cérémonie de remise des CFC (par la DEE) a permis à l'ESSG et à l'OrTra de se mettre ensemble pour offrir, au terme de la cérémonie, un apéritif aux apprentis et à leur famille. Ce moment convivial a été très apprécié. Il a été honoré par la présence de Mme la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, que nous remercions ici vivement.

Au niveau tertiaire, les collaborations sont installées avec la **HES-TS** et la **HEdS**. Le directeur de l'une et la directrice de l'autre sont présents dans les séances des commissions permanentes. Cet échange de connaissance est important. Une des missions de l'OrTra est de permettre une juste coordination des différents niveaux de formation, jusque dans les équipes. Ce rôle est important pour un équilibre des forces de travail. Les collaborations – qui vont au-delà de la simple participation aux séances – sont importantes. La HEdS et l'OrTra ont par exemple décidé de travailler ensemble sur la question de la pénurie et de coordonner les efforts de communication. Le directeur de la HES-TS a joué un rôle déterminant dans la structuration des trames de compétence, entre autres.

## Les commissions (d'experts et d'apprentissage)

Le monde de la formation professionnelle initiale ne peut se décliner sans des groupes d'experts et des commissions d'apprentissage. Si les membres de ces commissions sont officiellement nommés par le SFP, l'aval de l'OrTra est demandé en chaque cas.

Les collaborations avec ces deux commissions ont été installées. Elles pourront être encore renforcées de manière à pouvoir profiter, de part et d'autres, des meilleures sources d'information. Plusieurs membres de l'une ou l'autre des instances sont actifs en plusieurs lieux, à divers titres. Cela permet cette circulation et cette importante recherche de cohérence. Actuellement, la situation est véritablement satisfaisante.

L'OrTra s'est engagée dans la création des commissions de qualification en charge d'aider les chefs-expert dans leur travail. Les deux commissions (santé et social) ont pu être créées et seront fonctionnelles dès 2010. Nous tenons à relever ici l'engagement des experts dans cette démarche, et à les en remercier.

## Romandie

Il est rapidement apparu que l'OrTra cantonale ne pouvait vivre en autarcie. Le président a donc pris l'initiative, dès début 2009, de réunir les présidents des autres OrTra's romandes. D'abord consacrée qu'au domaine de la Santé (une OrTra romande – FORs – existe pour le milieu social), elle s'est rapidement étendue aux deux secteurs. Il s'est en effet avéré que toutes les OrTra's de Suisse romande (hors mis le canton de Vaud) réunissent les deux domaines ; de plus, la FORs se retrouve sur un plan stratégique plus qu'opérationnel et les OrTra's cantonales sont peu représentées dans son comité.

Après une phase informelle qui a duré jusqu'à l'été, il a été décidé de régulariser le fonctionnement de ce qui est devenu le groupe « OrTra's Romandie ». La volonté est de créer des synergies et de profiter des expériences des uns et des autres. Les sujets de travail sont nombreux : CIE, VAE, expériences diverses (réseaux d'entreprises, stages interdisciplinaires), évolution des plans de formation, collaboration avec les structures d'Etat, promotion des métiers de la Santé, collaboration avec les organisations faitières, etc.

Actuellement, la présidence de ce groupe est assurée par le président fribourgeois ; le secrétariat est géré par la secrétaire générale de l'OrTra Valais.

## Niveau national

Des contacts fréquents, par divers biais, ont lieu entre l'OrTra Fribourg et les organisations nationales. Divers groupes de travail ont été mobilisés et des rencontres régulières sont organisées entre les deux instances que sont d'une part l'OdA Santé et SavoirSocial, et les OrTra's cantonales d'autre part. Au-delà de l'aspect structurel, les contacts sont personnalisés. Cela facilite une évolution coordonnée sur le plan cantonal.

## Fonctionnement de l'OrTra

### Comité

Le comité détient un rôle stratégique et donc de politique d'ensemble. Il s'est réuni à six reprises au courant de l'année 2009. Il a traité de tous les sujets qui ont été préparés dans le cadre des commissions permanentes, qui ont – pour leur part – un rôle plus opérationnel.

Le développement de l'identité visuelle de l'OrTra a été un sujet primordial ; pouvoir se présenter de manière claire et précise est un élément essentiel pour la mise en œuvre des tâches inhérentes. Dès le début de l'année, des projets ont été présentés. Ils ont été préparés par un bureau professionnel, qui a pris en compte la mission de l'Organisation tant au niveau de ses tâches que de son milieu d'implication. Cette première démarche a ensuite permis de mettre en place – dès l'été – un site internet et de se profiler au moyen de documents dûment estampillés. Cette manière de travailler rejoint la volonté nette de l'OrTra d'être le partenaire privilégié dans le canton pour tout ce qui relève de la formation professionnelle dans les domaines de la Santé et du Social.

Le comité a accueilli Mme Aline Schuwey en tant que nouvelle membre et représentante du RFSM en remplacement de M. Dolci, démissionnaire.

## Commissions permanentes

Les commissions permanentes se sont réunies sept fois (social) et cinq fois (santé). Elles ont traité de sujets très divers dont la liste (non-exhaustive) figure plus haut dans les chapitres consacrés aux deux domaines.

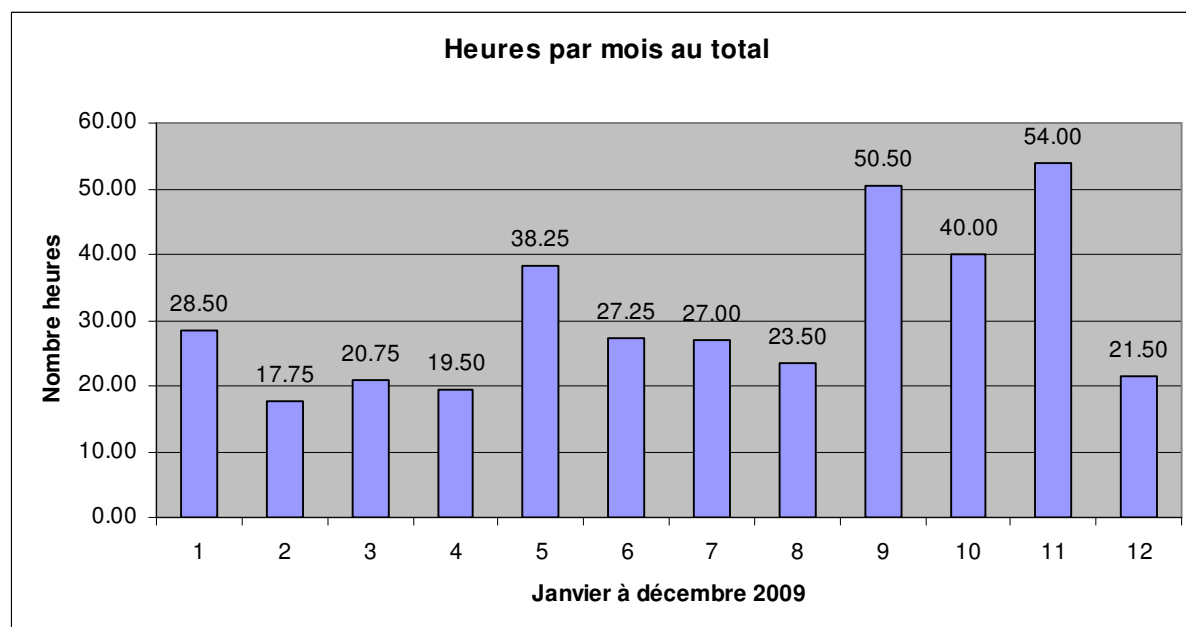
Le travail accompli est directement lié à la pratique professionnelle. Représentatives des différents milieux concernés, les commissions permettent de dégager des pistes, d'élaborer des plans d'action, de proposer des décisions au comité et de mettre en œuvre toute une série de mesures très diverses et concrètes. L'engagement des personnes membres des commissions est remarquable. Souvent, elles sont actives dans plusieurs domaines de la formation professionnelle. Toutes participent à l'importante mutation que nous vivons actuellement.

Il faut également relever la perpétuelle recherche de cohérence entre les différents axes de développement de la formation professionnelle et des équipes de travail. Les réflexions qui sont menées sont ainsi utiles de manière beaucoup plus large et participe de l'évolution du monde professionnel.

## Activités du président

Jean-Marc Fonjallaz préside autant le comité que les commissions permanentes. Ceci a l'avantage d'assurer une cohérence de développement. Le président est également en contact avec les instances extérieures (voir ci-dessus). Il assume également des tâches de secrétariat et de comptabilité.

Le nombre d'heures effectuées en 2009 peut être présenté sous forme de schéma :



Le total d'heures accomplies au cours de l'année 2009 est de 370, soit près de 20 % de temps de travail.

34 % du temps a été utilisé pour des tâches administratives. 25 % a été consacré à des rencontres dans le cadre cantonal. Les rencontres de comité et AG ont représentés 12 % et les commissions permanentes 16 %. Les séances extra cantonales ont représenté 13 % du temps d'activité.

Seuls les temps effectifs de travail (hors trajet) ont été comptabilisés.

## Financement

Le financement est assuré par les cotisations des membres, et par leur contribution forfaitaire. Un appui particulier a pu être obtenu d'une Fondation (voir plus haut). Cet ensemble a permis d'atteindre l'équilibre financier.

Il est par contre à relever que l'OrTra va continuer d'être à la recherche de fonds. Le développement prévu pour 2010 et la fort probable extension des tâches ne pourra se réaliser sans apports supplémentaires. Un des chantiers importants va toucher aux mesures de promotion des métiers et de lutte contre la pénurie, notamment dans le domaine de la Santé. Selon la stratégie de l'OdA Santé, les OrTra's cantonales auront un rôle prépondérant à jouer dans la mise en œuvre des mesures préconisées. Cela ne pourra pas se faire sans appuis logistiques et financiers. Certaines tâches, notamment administratives, devront pouvoir être déléguées.

Les comptes 2009 bouclent avec un modeste bénéfice de fr. 232.25 pour un total du compte d'exploitation de fr. 64'564.40. Une réserve pour la promotion des métiers, de fr. 6'500.-, a pu être créée.

Il faut relever que les institutions et organisations membres assument elles-mêmes les frais de séance et de transport de leurs représentants et représentantes. Dès 2010, les séances liées à des projets particuliers pourront être indemnisées par le budget de l'OrTra.

## Conclusion

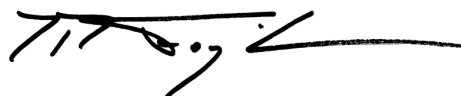
L'OrTra montre – au terme de cette première période annuelle – son rôle prépondérant en matière de formation professionnelle dans son secteur d'activités. Affirmer une politique d'ensemble et une réelle cohérence d'action est indispensable.

Il est tout à fait remarquable de relever combien la question de la formation professionnelle est mobilisatrice. Les actrices et acteurs qui travaillent dans le cadre de l'OrTra montrent une motivation importante et travailler dans ce cadre est – pour le président – un réel plaisir. Il faut ici remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui – à différents niveaux et souvent dans plusieurs lieux simultanément – s'engagent pour permettre à la relève professionnelle de trouver sa juste place, dans son juste cercle de compétences.

Les premiers constats montrent également que la communication devra être renforcée. Actuellement, le site internet rend service ; c'est un portail important. La communication doit toutefois pouvoir être plus active. Une lettre de communication est en projet. Par manque de temps et du fait des limites budgétaires du secrétariat, celle-ci n'a pas encore pu être concrétisée. Nous restons toutefois persuadé qu'un moyen rapide d'informations aux entreprises leur seraient utiles et participeraient avec force à la promotion des métiers et de la formation. Trouver des lieux de dialogue pour construire encore et toujours les dynamiques d'équipes sera une autre nécessité.

On le voit : la création de l'OrTra était plus que souhaitable. En une année, elle a trouvé sa place dans le canton et rayonne au-delà de ses frontières. Elle continuera de le faire – dans le cadre des possibilités qui lui sont octroyées – de manière à rester au service de sa plus grande priorité : permettre à du personnel performant d'être au service des personnes accompagnées dans les diverses institutions et services concernés, et ceci avec qualité.

Les enjeux sont importants et les défis nombreux ; il faudra pouvoir compter sur une mobilisation toujours plus importante. Merci encore à toutes et tous !



Jean-Marc Fonjallaz

Président de l'OrTra Santé-Social - Fribourg

Annexe : glossaire

Misery, le 8 avril 2010/jmf



## Glossaire

AFAS	Association fribourgeoise aide et soins à domicile
ASE	Assistant socio-éducatif ; assistante socio-éducative
ASSC	Assistant / assistante en soin et santé communautaire
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
DEE	Direction de l'économie et de l'emploi
DICS	Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
EdE	Educatrice / Educateur de l'enfance
ES	Ecole supérieure
ESSG	Ecole Santé-Social de Grangeneuve
FCGF	Fédération des crèches et garderies fribourgeoises
FORs	OrTra romande du domaine social
HEdS-FR	Haute école de santé du canton de Fribourg
HES	Haute école spécialisée
HES-TS	Haute école fribourgeoise de travail social
IFFP	Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
OdA Santé	OrTra nationale du domaine de la santé
SavoirSocial	OrTra nationale du domaine social
RFSM	Réseau fribourgeois de santé mentale
SFP	Service de la formation professionnelle
SOPFA	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes